

REUNION DU 23 FEVRIER 2018  
20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., SCHMIT Martial, LOSSON Johanna.

Membres absents : JACOB Philippe, REINERT Laurence, DOMINELLI Cosimo.

**1)COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2017 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 211 762.43€.

**2)COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 211 762.43 €.

**3)AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2017

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 241 685.80€
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 29 923.37€
- Constate que le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser pour un montant de 30 300 € en dépenses, pour un montant de 6400€ en recettes. Il en résulte un déficit de 53 823.37 €.
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 53 823.37€ et d'émettre un titre de recette au compte 1068. L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit 187 862.43€ sera repris en report à nouveau créditeur au budget primitif 2018 compte 002.

**4)CHANGEMENT DE SECTORISATION COLLEGE**

En application de l'article L. 213-1 du Code de l'Education, le Conseil Départemental est compétent pour définir et faire évoluer la physionomie des secteurs de recrutement des collèges.

Le Département de la Moselle a pris l'attache de notre commune en vue d'effectuer un changement du collège de rattachement pour les collégiens des communes composant le RPIC Téterchen.

La proposition consiste à les orienter vers le collège de Falck en lieu et place du collège de Boulay à compter de la rentrée 2018. Ce changement de sectorisation serait mis en œuvre pour les entrées en 6<sup>ème</sup>, les élèves ayant commencé leur scolarité au collège de Boulay pourront effectivement y terminer leur cycle.

Depuis 2007, le collège Victor DEMANGE de Boulay a vu ses effectifs augmenter d'une centaine d'élèves. Son taux d'occupation actuel (111,6 %) ne permet pas d'envisager une scolarité dans les conditions optimales. A sectorisation constante, les prévisions d'effectifs de ce collège à l'horizon 2021 augurent une augmentation de plus de 40 élèves, ce qui passerait son taux d'occupation à 118,4 %.

La demi-pension du collège de Boulay est à saturation, obligeant les élèves de 6<sup>ème</sup> à déjeuner dans le lycée professionnel voisin.

*Le collège de Falck a perdu 43 élèves ces 5 dernières années et les prévisions à 2021 de l'établissement vont en faveur d'une stagnation des effectifs. Il accueille actuellement 280 élèves et affiche un taux d'occupation de 50,2 %.*

*Le Département de la Moselle adapte son réseau des collèges de manière à assurer un équilibre entre ses établissements. Il ne souhaite donc pas, dans une optique de bonne gestion des deniers publics, procéder à des travaux d'extension du collège de Boulay.*

15.

*Afin de continuer à faire bénéficier aux collégiens de conditions pédagogiques optimales et de leur garantir un lieu unique de restauration, le Département souhaite transférer les communes de Téterchen, Valmunster et Velving vers le collège de Falck, permettant ainsi de garder la continuité CM2-6<sup>ème</sup> pour tous les élèves du regroupement pédagogique intercommunal.*

*Ce transfert permettrait également au collège de Falck de passer le seuil des 300 élèves (330 élèves en 2021).*

*En matière de transport scolaire, le double transport vers Boulay et Falck sera maintenu 3 ans par la Région Grand Est afin de permettre la fin de scolarité des élèves actuellement en 6<sup>ème</sup>. Les élèves concernés par des dispositifs spécifiques (ULIS, SEGPA) continueront à être orientés vers le collège de Boulay.*

*Cette proposition sera présentée au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 22 février 2018 et fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département de la Moselle le 19 mars 2018.*

*Au vue de ce qui précède, et afin de maintenir un service scolaire de qualité pour les élèves de notre commune, le Conseil Municipal , après en avoir délibéré décide d'émettre un avis favorable au changement de sectorisation vers le collège La Grande Saule de Falck, à compter de la rentrée 2018, pour les élèves entrant en classe de 6<sup>ème</sup>.*

## **5) TRAVAUX HYDRAULIQUES**

*Le Conseil Municipal accepte le devis de l'EARL GOUSSE de Téterchen d'un montant de 2558.40 euros TTC pour des aménagements divers et pour la création et le curage de fossés rue des fontaines et chemin de Brettnach*